

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 07 juin 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le sept juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le vingt-six mai deux mille seize, se sont réunis à la salle des Fêtes d'Antigny-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R. – CHAVE C. – CLERGET M-A. – DAMBRUN G. - SOURIEAU C. – SOUPART J. – DUBAJ M-T. – PILLOT J-M. – DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – LHOMME J-L. – LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. – L'HOSTE A. – MILLOT J. – GAILLOT J. – BOULEY J-L. – PERRIN G. – ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. – MAITRE M-R. – BIGEARD A. – BELORGEY A. – GUINIOT A. – PARFAIT J-F. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. – POILLOT A.

Etaient absents excusés :

BRIEZ-SEVESTRE N. – ROUHETTE M. (pouvoir à GAGNEPAIN R.) – NIVOIS C. – LIBRE M. (pouvoir à L'HOSTE A.) – HENRY-DESCHAMPS M. (pouvoir à GOBBO P.) – DECOMBARD J. – RENAULT F. (pouvoir à MAITRE M-R.) – MOINGEON A. (pouvoir à GUINIOT A.) – LIEBAUT R.

Le Président remercie Monsieur GAGNEPAIN, Maire d'Antigny-la-Ville, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il remercie Madame BARRAUD D. Trésorière pour sa présence.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames VILMUS F. Sous-Préfète de Beaune, MOINGEON B. Conseillère départementale, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Il ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 31 titulaires + 1 suppléant

Nombre de procuration : 5

Nombre de votes possibles : 37

Nombre de délégués absents : 9

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur LOISEAU M.

Centre Social

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires de confier la gestion du Relais des Services aux Publics (RSP) au Centre Social à compter du 1^{er} septembre 2016.

Vote :

Pour : 37

Abstention :

Contre : 0

Office du Tourisme

La Présidente du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme, Madame Claire SOURIEAU, énonce les projets prévus pour la saison :

- Jeu pour les familles afin de visiter Arnay-le-Duc
- Visite commentée

- Visite gourmande
- Parcours ½ journée en voiture
- Exposition
- Soirées dégustations lors des estivales
- Ateliers pour les enfants à la Maison Régionale des Arts de la Table
- Concours photos

Madame SOURIEAU présente Madame BATAILLARD et Madame GRIFITH récemment recrutées pour remplacer Mesdames TRIBOLLET et BONADEI, ainsi que Madame BOULEY, stagiaire pour une durée de 3 mois.

Office du Tourisme – Régie de recette

Monsieur le Président propose de nommer Madame BATAILLARD comme Directrice de l'Office du Tourisme et régisseuse de recettes.

Il convient de fixer les tarifs des prestations fournies par l'Office du Tourisme comme suit :

- Visite gourmande : 10 € par adulte, 5 € par enfant de moins de 12 ans
- Visite commentée : 4 €
- Atelier à destination des enfants de moins de 12 ans : 8 €
- Exposition des artistes : 50 € par semaine d'exposition
- Inscription des peintres amateurs : 15 €

Une cotisation annuelle d'un montant de 30 € sera demandée aux prestataires du territoire ou extérieurs afin d'être référencé sur le site de l'Office du Tourisme.

Vote :
 Pour : 37
 Abstention :
 Contre : 0

Office du Tourisme – Taxe de séjour

Monsieur le Président indique aux Conseillers Communautaires qu'il existe un faible taux de recouvrement de la taxe de séjour sur le territoire. Afin de remédier à cette situation, il convient de mettre en œuvre les procédures de taxation d'office.

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe, une lettre de mise en demeure sera adressée au professionnel défaillant. Faute de régularisation, une taxation d'office sera transmise au déclarant, basée sur le nombre de nuitées et sur la capacité d'hébergement ou le ratio d'occupation.

Vote :
 Pour : 37
 Abstention :
 Contre : 0

Modification du taux des taxes 2016

La DGFIP nous a informé que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne respecte pas la règle de l'augmentation proportionnel des taux. Monsieur le Président propose de rectifier cette erreur en revotant les taux de contributions directes pour l'année 2016 :

-Taxe d'habitation	9,92 %
-Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,75 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18,39 %
- Cotisation foncière entreprises	8,75 %
Pour un produit attendu de 1 044 837,00 €	

Vote :
 Pour : 37
 Abstention :
 Contre : 0

Décision modificative

Le Président expose aux Conseillers Communautaires qu'il convient d'apporter des modifications budgétaires, pour prendre en compte d'une part, les dépenses complémentaires de la caisse des écoles et d'autre part, le coût d'installation d'une climatisation à la Maison de l'Enfance.

Budget affaires scolaires :

- Article 6251 : - 3 000,00 €
- Article 657321 : + 3 000,00 €

Budget Maison de l'Enfance :

- Article 1641 : - 400,00 €
- Article 21758 : + 400,00 €

Vote :

Pour : 37

Abstention :

Contre : 0

Mise en place du paiement des titres de recettes en ligne (TIPI)

Monsieur le Président souhaite adopter le système de paiement des titres de recettes en ligne (TIPI) via le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay. Cela permettrait de faciliter le recouvrement et d'améliorer le taux d'encaissement spontané.

Les Conseillers Communautaires souhaitent repousser cette décision à l'année prochaine.

Affaires scolaires – Frais de scolarité

Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que certains enfants du territoire de la Communauté de Commune du Pays d'Arnay sont scolarisés dans d'autres écoles extérieures au territoire.

Ces scolarisations mettant en danger la pérennité de nos écoles, le Président propose de refuser tout remboursement de frais de scolarité des enfants scolarisés dans les écoles privées ou publiques extérieures au territoire.

Vote :

Pour : 34

Abstention : 1

Contre : 2

Affaires scolaires – NAP

Monsieur le Président précise aux Conseillers Communautaires, que la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires engendre un coût de fonctionnement important pour l'acquisition de fournitures nécessaires aux activités proposées.

Il propose de rendre les NAP payantes afin de couvrir partiellement les coûts engendrés par ce service, avec un tarif de 1,50 € pour 3 heures. Des titres de recette seront émis à chaque fin de période scolaire.

Les Conseillers Communautaires souhaitent repousser cette décision à l'année prochaine.

Régie des transports

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires, que lors de la réunion de bureau du 3 mai 2016, les membres ont voté à la majorité le maintien de l'activité transport, il propose de confirmer cette décision.

Vote :

Pour : 24

Abstention : 4

Contre : 9

Travaux communaux

Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que les travaux d'aménagement de l'ancienne gare sont estimés à 1 000 000 € HT. Il précise également que ce dossier peut être financé par l'Etat au titre de la DETR et le Conseil Départemental dans le nouveau dispositif « Cap 100 % Côte d'Or ».

Il propose de maintenir cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote :

Pour : 37

Abstention : 0

Contre : 0

Ordures ménagères – Broyeur à branches

Le Président informe les Conseillers Communautaires qu'un service de broyage des branches est mis à disposition des particuliers et des collectivités du territoire. Il convient de voter les tarifs d'utilisation du broyeur à branches :

- Première heure : Gratuite
- De 1 h 00 à 1 h 30 : 35 €
- De 1 h 30 à 2 h 00 : 70 €
- Au-delà de 2 h 00 : 280 €

Vote :

Pour : 37

Abstention : 0

Contre : 0

Entente Intercommunautaire

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires, qu'une convention d'entente intercommunautaire a été initiée entre les Communautés de Communes du Pays d'Arnay, de l'Auxois Sud, de Bligny-sur-Ouche et de Liernais.

Cette convention a pour objectif d'entreprendre une collaboration visant à développer un service adapté aux besoins futurs de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le Président propose d'accepter cette convention et d'élire trois membres composant le comité :

- Monsieur Jean Louis BOULEY
- Monsieur Gérard DAMBRUN
- Madame Marie Thérèse DUBAJ

- Vote :

- Pour : 37

- Abstention : 0

- Contre : 0

Fusion

Le Président rappelle que Madame la Sous-Préfète a transmis par courrier du 14 avril 2016, l'arrêté préfectoral du projet de périmètre du nouvel EPCI, issu de la fusion des Communautés de Communes de Liernais et du Pays d'Arnay.

L'ensemble des Conseillers Communautaires souhaite solliciter le soutien de Madame la Sous-Préfète, au sujet de la répartition des délégués.

Ils désirent également que cette dernière épaulé la Communauté de Communes dans le planning des opérations de fusion jusqu'à la fin de l'année 2016.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Président,

Jérôme SOUPART